

Baulers, le 1^{er} juillet 2023.

Monsieur Pierre Huart
Bourgmestre de la ville de Nivelles

Aux membres du Collège de la ville de Nivelles

Monsieur Pascal Neyman
Premier commissaire divisionnaire
Chef de Corps
Zone Nivelles-Genappe

Madame Emile Hergot
Agent de quartier Baulers

Cellule Mobilité de la ville de Nivelles

Concerne : sécurité des piétons et trafic– chemin des Saules Baulers

Parallèlement à l'augmentation du charroi dans le village de Baulers qui a fait l'objet d'une précédente interpellation des riverains du village pour laquelle nous attendons une réponse circonstanciée, nous constatons que le chemin des Saules est emprunté de plus en plus souvent par des véhicules, la plupart non agricoles. Cela va de la voiture au 4x4, au camion, voire à l'engin de chantier et de plus en plus de véhicules tractant une remorque qui prennent ce raccourci pour se rendre au récent centre de compostage GC-Agricompost rue de Plancenot.

L'incivilité va jusqu'au moment des heures de sortie ou de rentrée d'école, où certains automobilistes pressés ont trouvé le moyen d'éviter les embouteillages aux abords de l'école en empruntant la rue de Plancenot puis le chemin des Saules pour rejoindre la rue de Dinant, et inversement (la même situation se présente dans le village de Thines, traversé aux heures de pointe par un charroi désireux d'éviter l'être bloqué à la chaussée de Namur). Nous rappelons que la rue de Plancenot est réservée à une circulation laquelle n'est pratiquement jamais contrôlée.

Le chemin des Saules est un chemin agricole et il est fréquenté intensément par de très nombreux promeneurs : des villageois, seuls ou avec leur(s) chien(s), des scouts, des cavaliers, ou des marcheurs Adeps.

Cependant, vu l'étroitesse de celui-ci (deux voitures ne savent pas se croiser), lorsqu'un véhicule arrive, les promeneurs n'ont que le temps de se coller aux clôtures car la plupart ne se donnent même pas la peine de ralentir : « Pousse-toi que je passe » et mettent pas ce fait les promeneurs en danger.

Nous rappelons que le chemin des Saules était initialement un chemin creux. Durant des années, la ville l'a utilisé pour y déverser des déchets inertes et autres (principalement provenant des cimetières). Au fil du temps, le chemin a été comblé. Dans les années 90', un trou de marne s'était formé en haut à droite de celui-ci et la ville l'a comblé à son tour, le chemin avait même été clôturé, afin d'éviter que des particuliers ne viennent y déverser leurs déchets (ce qui s'est passé dans un premier temps).

Une fois la clôture retirée, il était impossible de circuler d'un bout à l'autre du chemin car la dénivellation causée par le comblement du chemin était trop grande. Même un tracteur ne savait pas passer.

Finalement, après les dernières grosses inondations, la ville a déversé du ballast pour combler les trous et les ornières, puis du gravier (qui, lors de fortes crues, se retrouve dans les avaloirs en contrebas).

Aujourd'hui, le chemin a été rendu carrossable et il est emprunté à tort par des véhicules qui n'ont ou qui ne devraient rien à y faire étant donné que la rue de Plancenot a été mise en circulation locale. Dès lors, aucun véhicule autre qu'agricole ne devrait pouvoir y accéder.

Par la présente, nous demandons que des mesures urgentes et efficaces soient prises pour que ce chemin retrouve son statut de chemin et ne soit accessible que par des engins agricoles autorisés.

A cet effet, nous avons un ensemble cohérent de suggestions à vous proposer :

1. Tout d'abord, ne plus intervenir pour rénover ce chemin. Que la nature reprenne ses droits, que les engins agricoles creusent à nouveau de profonds sillons comme précédemment, pour empêcher que des véhicules, autres qu'agricoles, puissent encore l'emprunter. Les promeneurs s'en contenteront, il y aura suffisamment de place entre les sillons. Nous demandons quand même que l'ivraie y soit régulièrement enlevée (cardons, orties ou autres).
2. Ensuite, nous vous proposons d'installer au début du chemin au niveau de la rue de Dinant et au sommet du chemin des Saules, la même signalétique que celle implantée de part et d'autre du chemin de Witterzée, à savoir le panneau F99c indiquant le début d'un chemin réservé à la circulation des véhicules agricoles, piétons, cyclistes et cavaliers.
3. En complément et qui a déjà beaucoup de succès dans les villages environnants du Pays d'Arlon, est l'installation d'une borne fixe centrale d'une hauteur de 30 cm, limitant l'accès au chemin uniquement au charroi agricole surélevé et n'empêchant pas l'accès aux promeneurs (cyclistes, cavaliers et piétons).



Si le chemin est plus large, deux bornes extérieures plus hautes sont placées. Ces bornes sont précédées d'abord du panneau F99c spécifiant les restrictions d'accès à la voirie : uniquement engins agricoles, piétons et cavaliers, ensuite du panneau indiquant le danger A51 avec panneau additionnel mentionnant : « Borne basse à 30 m ».





Pour information, voici une photo complémentaire reprenant une borne basse avec un panneau spécifiant la hauteur de celle-ci. Cela pourrait servir d'exemple pour interdire l'accès à certains endroits défendus à tout véhicule.

Nous revendiquons la priorité aux usagers faibles et surtout la sécurité dans leurs déplacements, ainsi que la quiétude pour les riverains du site.

Nous espérons que notre courrier rencontrera une réaction favorable et rapide de votre part pour laquelle nous restons à votre disposition.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Élus, nos salutations empressées.